



From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous



Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

Présences :

SCP

Laurie Ryan
Marsha Creary
Andrea Martin

AFPC/SEPC

Janet May (absente)
Gena Clowater
Michelle Rey

Conseillers :

Louise Chayer-Ayers
Peter Lennon
Rick Leger (observateur)

Conférencières invitées :

Denise Portugaise
Jennifer Huber

Affaires courantes

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du CNMSS du 8 juillet 2009

Il a été convenu que les parties ont eu l'occasion de prendre connaissance du procès-verbal de la réunion du 8 juillet et de proposer des modifications. Le procès-verbal est donc adopté.

2. Formation et réorganisation en santé et sécurité (Point 08-02-5)

Le Comité a été informé que toutes les données des chiffriers ont été fournies à l'Institut de formation et de perfectionnement. La SCP a confirmé que l'Institut met au point les calendriers de formation et que ceux-ci seront distribués d'ici la fin du mois d'octobre 2009.

La SCP a confirmé que toutes les personnes qui prennent part au processus recevront la formation. Les représentants de l'AFPC membres du CNMSS ont demandé si la formation sera touchée par les initiatives de réduction des coûts qui ont lieu au sein de l'organisation. La SCP a répondu que la formation en santé et sécurité ne sera pas visée par les réductions de coûts.

Les membres du CNMSS représentant l'AFPC se sont informés sur les modalités de la formation dans les petits centres qui se trouvent dans des régions



*From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous*



Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

éloignées. La SCP a répondu que dans ces cas, on fera appel aux personnes pertinentes pour coordonner le processus.

Mesures à prendre

- 2.1 La SCP doit remettre à l'AFPC des copies des calendriers de formation d'ici la fin du mois d'octobre 2009.

3. Employés excédentaires (Point n° 06-10-20-A)

On a informé le Comité qu'il y a eu des communications échangées sur ce point entre la coprésidente représentant les employés et M. Mark Schrader (gestionnaire, Programmes de recrutement et sélection). On a appris que M. Schrader viendra personnellement faire une mise au point à ce sujet à l'occasion de la prochaine réunion du CNMSS.

Il a également été convenu que les mesures à prendre qui avaient été définies lors de la dernière réunion seront reportées à la prochaine réunion.

Mesures à prendre

- 3.1 M. Mark Schrader assistera à la réunion du CNMSS pour présenter le guide et répondre aux questions qui s'y rapportent.
- 3.2 La SCP doit se pencher sur la possible participation de DBM pour pallier le manque de disponibilité du personnel de la Gestion de l'effectif et des Ressources humaines.
- 3.3 La SCP distribuera le guide révisé à l'échelle nationale et émettra un bulletin pour informer les employés et les gestionnaires.

4. Procédures d'évacuation (Point n° 06-06-F)

Le CNMSS a été avisé qu'on a étudié les soumissions reçues à la suite de la DPF et qu'on espère que les procédures seront mises en place d'ici la fin du mois de décembre 2009.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

Les membres du CNMSS représentant l'AFPC se sont informés sur les exercices d'évacuation qui se tiendront après que les procédures auront été mises en place. La SCP a déclaré que l'exigence actuelle prévoit la tenue d'exercices d'évacuation annuels. Les exercices d'évacuation se tiennent habituellement durant l'automne puisque la Semaine de prévention contre les incendies a lieu durant cette période.

On a expliqué que lorsque les modèles et les outils auront été élaborés, ils seront transmis aux régions et des mesures seront mises en place dans les différentes installations. La SCP a expliqué qu'il faudra environ 2 années pour que tout soit mis en place. La SCP a ajouté que la priorité consiste à mettre en place les procédures d'évacuation et celles relatives aux soins médicaux.

Mesures à prendre

- 4.1 La SCP doit faire le point sur les progrès réalisés au cours des prochaines réunions du CNMSS.

5. Chaussures de protection (Point n° 08-06-1)

Le CNMSS a été informé que la SCP a établi que l'indemnité relative aux chaussures de sûreté a été augmentée de 75 \$ à 90 \$. On a expliqué que les parties doivent maintenant se pencher sur la meilleure manière d'appliquer le processus permettant de fournir des chaussures de sûreté. Le CNMSS a convenu que ce ne sont pas tous les membres de l'AFPC qui doivent porter des chaussures de protection et que certains d'entre eux auront besoin de les remplacer plus souvent que d'autres.

La SCP a expliqué qu'il existe maintenant deux options, une indemnité de 90 \$ par an ou bien une de 180 \$ tous les deux ans. Les membres du CNMSS représentant l'AFPC pourront faire des recommandations à la SCP sur la mesure la plus appropriée pour les employés qu'ils représentent. Il a été convenu que les membres du CNMSS représentant l'AFPC discuteront des choix possibles et fourniront leurs commentaires au Comité.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

Mesures à prendre

- 5.1 L'AFPC discutera des options relatives à l'indemnité de chaussures de sûreté et fournira ses commentaires au CNMSS.

6. CLMSS – Questions non résolues (Point n° 09-03-1)

Les membres du CNMSS représentant l'AFPC ont informé le Comité qu'il n'y a pas eu de progrès dans le dossier de l'abri réservé aux fumeurs à Fredericton. Un désaccord est survenu sur la question de savoir si les exigences relèvent du palier fédéral ou provincial et une période d'inactivité s'est ensuivie.

La SCP a confirmé qu'elle avait envoyé un certain nombre de courriels pour établir ce qui peut être fait pour régler la question. La SCP s'est engagée à suivre la situation de près et à faire une mise à jour au CNMSS.

Mesures à prendre

- 6.1 La SCP fera une mise à jour au CNMSS sur ce point.

7. Formation des membres du CNMSS (Point n° 09-03-3)

Lors de la dernière réunion du CNMSS, les membres de l'AFPC avaient exprimé leurs préoccupations du fait que les employés représentés par l'AFPC dans les régions avaient été appelés à suivre une formation à différents emplacements.

La SCP a fait des recherches sur cette question et elle est en mesure de confirmer qu'on a tenu compte de la proximité des emplacements où travaillaient les employés lorsque ces derniers ont été choisis pour participer à la formation dans différents centres.

La SCP a également confirmé que les communications connexes indiquent comment les employés seront rémunérés et remboursés pour leurs frais de déplacement.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

Le CNMSS a convenu que ce point demeurera en suspens afin que les membres puissent être tenus au courant des développements.

Mesures à prendre reportées aux fins de suivi.

Mesures à prendre

7.1 Ce point sera reporté pour être étudié au cours des prochaines réunions du CNMSS.

8. Intimidation au travail (Point n° 09-03-5)

Les membres de l'AFPC siégeant au Comité ont convenu que ce point et les mesures connexes seront reportés jusqu'à la prochaine réunion du CNMSS.

Il a toutefois été convenu que M^{me} Glenys Peters se chargera dorénavant de la trousse d'intégration.

Mesures à prendre

8.1 L'AFPC doit faire une mise à jour au CNMSS sur les initiatives régionales.

8.2 La SCP révisera la trousse d'intégration avec les RH pour établir si des précisions peuvent être obtenues et si des mesures peuvent être mises en place.

9. Problèmes liés aux maladies mentales (Point n° 09-03-7)

Le Comité a été informé que la coprésidente représentant les employés a abordé la question des préoccupations et des mesures adoptées concernant la santé mentale avec le groupe des Avantages sociaux, cependant, aucune précision ne peut être fournie pour le moment.

La SCP a confirmé qu'elle avait communiqué avec le groupe de la Rémunération, mais qu'il n'y avait rien à ajouter sur ce point pour le moment. Il a été convenu que ces deux mesures à prendre seront reportées et feront l'objet d'une mise à jour lors de la prochaine réunion du CNMSS.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

Mesures à prendre

- 9.1 La coprésidente représentant les membres de l'AFPC abordera la question des préoccupations et des mesures adoptées en ce qui concerne la santé mentale avec le groupe des Avantages sociaux et elle rendra compte de la situation au CNMSS.
- 9.2 La SCP doit discuter des questions relatives aux installations avec le groupe de la Rémunération.

10. Vérifications (Point n° 09-03-8)

Il a été confirmé que les membres du CNMSS ont reçu un exemplaire de la feuille de route générale de la Société.

La SCP a remis une copie de la présentation intitulée [traduction libre] « Document de vérification 2009 de l'URS sur la santé et la sécurité à Postes Canada – Plan du 25 mai 2009 relatif aux enjeux importants ». La SCP a présenté un aperçu des principaux éléments et expliqué qu'une feuille de route a été élaborée pour chacune des régions.

On a expliqué que les problèmes majeurs relevés par la Société et les régions ont été extrapolés, inventoriés et classés par ordre de priorité afin que les points dont les activités entraînent les répercussions les plus importantes soient traités en premier. Voici les huit principaux éléments :

1. Recensement des dangers, évaluation des risques et établissement de contrôles
2. Ressources, rôles, responsabilités et pouvoirs
3. Communication, participation et consultation
4. Dangers associés à la machinerie
5. Manipulation de matériel
6. Opérations au quai de chargement
7. Interventions d'urgence
8. Enquête sur les incidents, non-conformité, mesures correctives et préventives

Un sommaire de chaque point a été étudié.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

Il a été convenu que d'autres mises à jour seront communiquées tout au long du processus.

Les membres de l'AFPC siégeant au Comité ont demandé si une analyse des dangers liés à l'emploi sera faite en ce qui concerne le travail effectué par les employés de l'AFPC, dans la mesure où ces derniers réalisent possiblement davantage de tâches depuis que les effectifs ont été réduits. La SCP a expliqué que les analyses des dangers liés à l'emploi sont axées sur les risques en matière d'ergonomie rencontrés dans les différents postes de travail. C'est un bon exemple de l'utilité des analyses des dangers liés à l'emploi dans le contexte du milieu de travail de l'AFPC.

La SCP a expliqué qu'un modèle élaboré par le CCHST est utilisé dans ce processus et qu'elle en transmettra une version électronique à l'AFPC.

Les membres du CNMSS représentant l'AFPC se sont informés sur la possibilité que les employés représentés par l'AFPC reçoivent les capsules Info-sécurité dans le cadre des séances d'information des superviseurs. On a expliqué que puisque les employés représentés par l'AFPC ne font pas partie des Opérations, les capsules Info-sécurité ne leur sont pas remises. La SCP a pris bonne note du commentaire de l'AFPC.

Mesures à prendre

- 10.1 La SCP fera le point sur les vérifications au cours des prochaines réunions du CNMSS.
- 10.2 La SCP doit fournir une version électronique du document sur l'ADE.
- 10.3 La SCP évaluera la pertinence de fournir les capsules Info-sécurité aux employés représentés par l'AFPC et dans quel contexte.

11. Rapport en vertu de la partie XIX du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (Point n° 09-03-9)

Il a été confirmé que la prévention des risques fait partie de la formation offerte aux CLCSS. Les parties s'entendent pour que ce point soit mis dans les affaires

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

classées une fois que la formation aura été donnée, mais qu'il demeure à l'ordre du jour jusqu'à ce temps.

Point à conserver à l'ordre du jour.

12. Campagne contre la grippe (point n° 09-03-11) et virus H1N1 (AFPC 09-05-01)

Il a été reconnu qu'un plan de communication d'envergure sur le virus H1N1 a été mis en œuvre. La SCP a confirmé qu'une téléconférence a été prévue regroupant toutes les unités de négociation et que la coprésidente représentant les membres de l'AFPC a été invitée à y participer.

Les membres de l'AFPC siégeant au Comité ont demandé des précisions sur les membres qui ne disposent plus que d'un nombre restreint de jours de congé de maladie, par ex., trois jours, et qui doivent prendre sept jours de congé parce qu'ils sont atteints du virus H1N1. La SCP a répondu que la quarantaine pour le virus H1N1 et les absences normales pour cause de maladie doivent être traitées conformément aux exigences relatives aux congés contenues dans les conventions collectives.

Les membres de l'AFPC ont ajouté que l'exigence de quarantaine pèse lourd sur les employés à temps partiel et les employés nommés pour une période déterminée, en ajoutant que le droit aux congés de maladie pour les employés à temps partiel est calculé au prorata du temps travaillé. On a déclaré que les employés à terme ont toujours été évalués en fonction de leur dossier d'assiduité et que, de ce fait, il y a un danger que les employés malades se présentent au travail plutôt que de rester à la maison. La SCP s'est engagée à fournir cette information aux services des Communications pour qu'ils en tiennent compte lors de communiqués ultérieurs pouvant être à l'étude.

La SCP a fourni des précisions sur le vaccin contre la grippe et elle a souligné que le vaccin contre le virus H1N1 sera régi par le gouvernement.

Mesures à prendre

12. 1 La SCP étudiera la pertinence de diffuser un communiqué précisant qu'il incombe aux employés à terme de rester à la maison lorsqu'ils sont malades.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

13. Groupe de travail sur la santé et la sécurité (SCP n° 09-05-02)

Le CNMSS a été avisé que deux réunions du groupe de travail sur la santé et la sécurité se sont tenues en 2009. On a expliqué que le groupe de travail s'était principalement penché sur la nécessité que les questions liées à la santé et à la sécurité demeurent des facteurs essentiels dont il faut tenir compte lorsque des décisions stratégiques sont prises au sein de l'entreprise.

Affaire classée.

14. Salaire et absence autorisée pour fonctions syndicales (n° 09-05-04)

La SCP a confirmé qu'elle communique présentement avec les gestionnaires concernés pour s'assurer qu'ils sont bien au courant des dispositions à l'égard des deux membres du CNMSS et qu'ils sont d'accord avec leur application.

La SCP a confirmé qu'elle avait communiqué avec M^{me} Susan Smith (superviseure au Centre de contact avec la clientèle de Fredericton) et qu'elle prendra bientôt contact avec M. Greg Nein (gestionnaire, Contrôle de la production à Edmonton). Les parties concluent que moyennant réception d'une confirmation de la part de M. Greg Nein concernant les dispositions prises, l'affaire est dorénavant considérée comme classée.

Affaire classée.

15. Violence au travail (SCP n° 09-05-05)

Le CNMSS a reçu une mise à jour sur les progrès réalisés à l'égard des mesures qui sont élaborées pour la prévention de la violence au travail.

La SCP a expliqué que la violence psychologique est dorénavant incluse dans la définition du mot « violence ». On a expliqué de plus que RHDCC a été consulté afin d'obtenir une opinion externe sur la violence psychologique puisqu'il est prévu que ce sujet créera une zone d'incertitude.

On a expliqué que le but principal de la séance d'information est de dresser un aperçu sur l'approche envisagée pour transmettre l'information et les directives ainsi que pour donner la formation. Le CNMSS a été informé que toutes les



*From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous*



Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

unités de négociation seront visées et que les démarches relatives à la formation sont susceptibles d'être différentes d'une unité à l'autre.

La SCP a expliqué qu'elle envisage d'utiliser un mode de formation en ligne pour les employés représentés par l'AFPC et qu'elle étudie actuellement l'ébauche du contenu des modules de formation. La SCP a ajouté que certains membres de l'AFPC sont également des chefs d'équipe et qu'en conséquence, un aperçu de la formation des chefs d'équipe sera transmis à l'AFPC pour qu'elle l'étudie. On a expliqué que le matériel et les documents connexes destinés aux membres de l'AFPC seront les mêmes que ceux fournis aux autres employés, mais que le mode de transmission sera différent.

La SCP a fourni des précisions sur l'approche modulaire. Alors que l'objectif est de présenter cinq modules, le contenu sera peut-être réorganisé pour que le document final ne comporte que deux ou trois modules; toutefois, le contenu global sera le même. La SCP a ajouté qu'elle calcule qu'il faudra environ une heure pour compléter chacun des modules.

Les membres de l'AFPC siégeant au Comité se sont informés si on accordera suffisamment de temps aux employés pour mener à bien la formation. La SCP a répondu que la formation est obligatoire et, de ce fait, les employés recevront le temps nécessaire pour suivre la formation en entier. De plus, la SCP consignera le nom de toutes les personnes ayant suivi la formation.

La SCP a expliqué que la Planification des effectifs préparera les horaires de formation.

Les membres du Comité représentant l'AFPC ont pris note du travail en cours pour préparer la trousse de formation en ligne, mais ils ont exprimé des réserves quant à la formation en ligne. Il se peut que les employés consultent la formation en ligne sans qu'ils en comprennent le contenu pour autant. La SCP a rassuré les membres de l'AFPC en affirmant qu'on a tenu compte de cette possibilité, comme on l'avait fait pour les troussees précédentes. La SCP a ajouté que les Droits de la personne évaluent aussi la possibilité d'ajouter des vidéos qui illustrent les résultats des choix faits par la personne en formation, selon qu'elle aura donné la bonne ou mauvaise réponse. Cette approche a été utilisée pour la formation sur les conflits d'intérêts et elle s'est avérée utile.

L'AFPC a demandé s'il est possible d'inclure un scénario propre aux Centres de contact avec la clientèle dans l'ébauche. La SCP a accepté d'étudier cette

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

requête. La SCP a ajouté que la date du lancement de la formation est prévue pour l'automne 2010.

On a ensuite exprimé des craintes à l'égard de la sécurité des employés. Les membres du CNMSS représentant l'AFPC ont fait part d'une situation à Fredericton où une employée a été agressée par deux hommes dans le stationnement. L'AFPC s'est informée si de nouvelles mesures peuvent être envisagées, comme le déplacement durant la journée des voitures des employés vers des emplacements plus sécuritaires, la mise en place d'un système de compagnonnage ainsi que des mesures de sécurité additionnelles dans les aires à risques élevés. L'AFPC a également fourni des exemples concernant Regina et Winnipeg qui illustrent leurs craintes sur la sécurité des employés. Le CNMSS a convenu qu'un représentant des Services de sécurité et d'enquête assistera à la prochaine réunion du CNMSS pour traiter de ces problèmes. Les parties se sont entendues pour communiquer avec M. Ted Upshaw, DG des Services de sécurité et d'enquête.

La SCP a ajouté qu'elle doit procéder à l'évaluation des risques en tenant compte de l'emplacement et d'autres facteurs comme la géocriminalité en fonction des codes postaux. L'évaluation des risques servira pour analyser la pertinence de mesures de sécurité sur place.

La SCP a ajouté que Postes Canada est responsable de la sécurité de ses employés en milieu de travail, mais pas dans les endroits qui sont éloignés des lieux de travail.

Les membres du CNMSS représentant l'AFPC ont confirmé que les Services de sécurité et d'enquête locaux avaient été consultés dans les cas de Fredericton et de Regina.

Mesures à prendre

- 15.1 La SCP examinera la pertinence d'inclure un scénario sur les Centres de contact avec la clientèle dans le matériel de formation.
- 15.2 Une invitation sera transmise aux Services de sécurité et d'enquête pour qu'un représentant participe à la prochaine réunion du CNMSS.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

16. Processus d'enquête sur un accident (AFPC 09-07-01)

Lors de la réunion précédente, les membres du CNMSS représentant l'AFPC avaient demandé des précisions concernant le processus à adopter pour les enquêtes sur les accidents en milieu de travail. L'AFPC avait rapporté une situation dans les régions qui illustre une approche qui déroge à celle qui est proposée par le SMS.

Les membres du CNMSS représentant l'AFPC ont fait une enquête préliminaire et ont établi que les documents en cause provenaient d'une trousse de formation de la région de l'Atlantique en date de 2007. L'AFPC a ajouté que cette région utilise ces documents, plutôt que le SMS.

La SCP a confirmé qu'elle cherche à normaliser les procédés relatifs aux enquêtes sur les accidents et qu'un programme a été préparé pour être utilisé dans le cadre d'un projet pilote qui débutera à la fin de septembre 2009. La SCP a ajouté que les incohérences à l'égard de l'approche seront éliminées grâce au nouveau processus standard.

Les membres du CNMSS représentant l'AFPC se sont informés sur la possibilité de préparer un communiqué destiné aux employés contenant la référence appropriée du SMS. La SCP a répondu que les outils appropriés seront disponibles après la période des Fêtes de 2009. Les parties ont convenu que si un communiqué est diffusé avant la normalisation, il ne fera qu'ajouter à la confusion qui règne déjà.

Mesures à prendre

16.1 La SCP tiendra le CNMSS au courant des progrès réalisés au chapitre du processus d'enquête sur les accidents en milieu de travail durant les prochaines réunions.

17. Mise à jour relative à RHDCC (RHDCC 09-07-02)

Il a été confirmé que des copies du mandat ont été transmises à RHDCC. Le CNMSS a été informé que RHDCC rendra une décision concernant la plainte du STTP sur l'existence de plus d'un comité d'orientation lors des réunions du CNMSS des FFRS et de l'unité urbaine du STTP. Il a été convenu que ce point est maintenant réglé en ce qui concerne l'AFPC.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

Affaire classée.

Nouveaux points

18. Projet pilote relatif à l'utilisation de Purell (AFPC 09.09.01)

Les membres du CNMSS représentant l'AFPC ont attiré l'attention du Comité sur un projet pilote portant sur l'utilisation de Purell et ils ont demandé pourquoi ce projet n'a pas été étendu au-delà du siège social et de la région des Prairies. La SCP a répondu qu'elle ne connaît pas les détails de l'étude ni sa raison d'être, mais qu'elle est en mesure de confirmer que les mesures sur les désinfectants pour les mains ont évolué considérablement depuis ce temps.

La SCP a expliqué que depuis la propagation du virus H1N1, on a joint tous les chefs d'équipe pour les informer qu'ils peuvent s'approvisionner en Purell par l'entremise de SAP. La SCP a ajouté que ce désinfectant pour les mains est dorénavant disponible et qu'il existe aussi des chiffons désinfectants pour nettoyer les postes de travail partagés.

La SCP a expliqué que le lavage des mains à l'eau et au savon demeure la méthode la plus efficace pour prévenir la transmission des microbes par contact avec la peau. De plus, il incombe à la direction et aux CLCSS de s'entendre sur la nécessité d'utiliser un désinfectant et sur l'emplacement des distributeurs de désinfectant.

L'AFPC a soulevé des préoccupations concernant certains emplacements où la direction avait refusé de fournir du désinfectant. La SCP a répondu en disant que les communiqués qui seront diffusés sur le virus H1N1 fourniront toutes les précisions nécessaires sur la question des mesures de désinfection des mains.

La discussion se termine sans désigner de mesures à prendre.

19. BLJC à Antigonish (AFPC 09.09.02)

Les membres du CNMSS représentant l'AFPC ont attiré l'attention du Comité sur les problèmes non résolus à Antigonish et sur la réponse apportée par BLJC à ces problèmes. On a expliqué que les problèmes d'éclairage n'avaient pas été résolus dans le stationnement bien qu'ils aient été soulevés en 2008; à ce jour, la situation n'a pas été réglée.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

La SCP a confirmé qu'elle avait pris contact avec le gestionnaire de santé et de sécurité régional et qu'elle croyait que la question avait été résolue. Les membres du CNMSS représentant l'AFPC ont pris note de la réponse de la SCP, mais ils ont rapporté que les lumières et les dispositifs d'éclairage ont fait l'objet de vandalismes depuis.

La SCP a accepté de faire rapport sur ce point aux membres de l'AFPC.

Mesures à prendre

19.1 La SCP fera un compte-rendu sur la situation à Antigonish aux membres du CNMSS représentant l'AFPC.

20. Programme pilote de dépistage et d'encadrement en matière de santé (AFPC 09.09.03)

Les membres du CNMSS représentant l'AFPC ont fait part de leurs craintes concernant un programme de dépistage en matière de santé qui serait mis en place dans la région de l'Atlantique. On a expliqué que le sondage recueille des renseignements personnels comme l'indice de masse corporelle, la taille, le poids, etc. Les membres du CNMSS représentant l'AFPC ont voulu avoir des précisions sur ces demandes de renseignements personnels et se sont demandé si ces demandes de renseignements représentent une atteinte à la vie privée.

L'AFPC a demandé si le programme est géré par le fournisseur du PAE, Shepell-fgi. Les membres du CNMSS représentant l'AFPC ont ajouté qu'ils aimeraient obtenir davantage de renseignements si possible, ainsi qu'un exemplaire du sondage pour pouvoir l'étudier. L'AFPC a ajouté qu'elle aimerait également obtenir d'autres précisions sur la manière dont les renseignements seront conservés et sur l'utilisation qu'on prévoit en faire. Le CNMSS a été avisé qu'une lettre avait été envoyée concernant le programme.

Les parties ont convenu qu'il faudra inviter le représentant responsable de cette initiative à la prochaine réunion du CNMSS afin qu'il puisse répondre aux questions de façon exhaustive.

Mesures à prendre

20.1 La SCP obtiendra un exemplaire du sondage et le transmettra à l'AFPC.



*From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous*



Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 16 septembre 2009

20.2 Un représentant de la SCP sera invité à participer à la prochaine réunion du CNMSS pour discuter du sondage sur la santé.

La séance est levée. La prochaine réunion du CNMSS est prévue le **24 novembre 2009, de 12 h 30 à 15 h, dans la salle de conférence N0140J.**

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

COPRÉSIDENTE intérimaire, Postes Canada :
Laurie Ryan

COPRÉSIDENTE, Syndicat des employés des postes et communications/Alliance de la Fonction publique du Canada (SEPC/AFPC) : Janet May